



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 27631

Numéro SIREN : 824 303 275

Nom ou dénomination : AB HOLDING COMPAGNY

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 53189



1705325701

DATE DEPOT :	2017-05-30
NUMERO DE DEPOT :	2017R053189
N° GESTION :	2016B27631
N° SIREN :	824303275
DENOMINATION :	AB HOLDING COMPAGNY
ADRESSE :	22 avenue de l'Opéra 75001 Paris
DATE D'ACTE :	2017/05/30
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
NATURE D'ACTE :	

RK 30.05.2017.

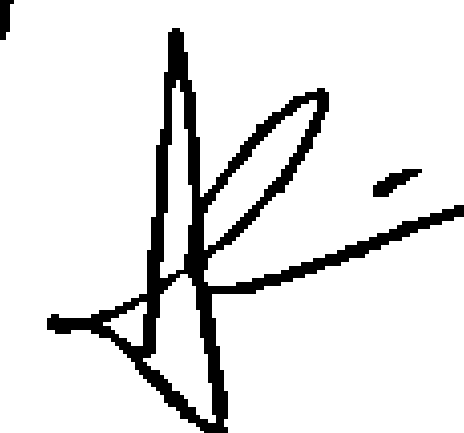
AB HOLDING COMPAGNY SAS

Rapport du commissaire aux
apports sur la valeur de l'apport

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

30 MAI 2017

Sous le N° : 53-189



AB HOLDING COMPAGNY SAS
22 avenue de l'Opéra
75001 Paris
Ce rapport contient 16 pages

AB HOLDING COMPAGNY SAS

Siège social : 22 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS
Capital social : 1 000 euros

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Société bénéficiaire AB HOLDING COMPAGNY SAS

Apport de titres des sociétés :

- AB TRADING
- AB BRANDING DEVELOPMENT
- AB SOURCING
- AB RETAILING

Monsieur l'associé unique de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'associé unique de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS en date du 5 mai 2017, concernant l'apport en nature devant être effectué par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT dans le cadre de l'augmentation de capital de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 225-147 du code du commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport en nature, signé par la société bénéficiaire de l'apport AB HOLDING COMPAGNY et la société apporteuse FINANCIERE AB MANAGEMENT concernée le 10 mai 2017. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Synthèse – points clés
4. Conclusion

1. Présentation de l'opération et description de l'apport

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT, lors de l'augmentation de capital de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS, vise à regrouper et renforcer l'ensemble des activités exercées par les différentes entités que la société FINANCIERE AB MANAGEMENT détient ou contrôle.

1.2 Présentation des sociétés et intérêts en présence (liens entre les sociétés)

1.2.1 Société apporteuse

La société AB HOLDING COMPAGNY SAS va augmenter son capital par l'apport des titres des sociétés :

- AB TRADING
- AB BRANDING DEVELOPMENT
- AB SOURCING
- AB RETAILING

détenues par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT.

1.2.2 Société bénéficiaire AB HOLDING COMPAGNY SAS

Conformément aux statuts, la société AB HOLDING COMPAGNY SAS est une société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 1.000 euros dont le siège social est situé 22 avenue de l'Opéra, 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro d'identification unique 824 303 275, représentée par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT en sa qualité de Président, elle-même représentée par Monsieur Arnaud Bruillon en sa qualité de Gérant, dûment habilité à l'effet des présentes.

1.2.3 Sociétés dont les titres sont apportés

AB TRADING (ABT):

- ABT a été immatriculée au RCS de Paris en date du 9 novembre 2000 ;
- ABT a un capital de 500.000 euros, divisé en 500 actions ordinaires de 1.000 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, dont 369 d'entre elles correspondent aux Actions Apportées de ABT ;que la totalité desdites Actions Apportées de ABT est détenue par l'Apporteur ;
- ABT a pour activité l'exploitation de fonds de commerce de ventes au détail d'articles chaussants et de prêt à porter ;

AB BRANDING DEVELOPMENT (ABBD):

- ABBD a été immatriculée au RCS de Paris en date du 26 janvier 2011 ;
- ABBD a un capital de 25.000 euros, divisé en 500 actions ordinaires de 50 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, lesquelles correspondent aux Actions Apportées de ABBD ;
- la totalité desdites Actions Apportées de ABBD est détenue par l'Apporteur ;
- ABBD a pour activité l'exploitation de toute licence de marque et plus particulièrement articles chaussants

AB SOURCING (ABS):

- ABS a été immatriculée au RCS de Paris en date du 22 décembre 2014 ;
- ABS a un capital de 25.000 euros, divisé en 500 actions ordinaires de 50 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, lesquelles correspondent aux Actions Apportées de ABS ;
- la totalité desdites Actions Apportées de ABS est détenue par l'Apporteur ;
- au sein de ABS, il n'y a pas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs en cours de réalisation ou en cours d'émission donnant droit à la souscription, immédiate ou différée, d'actions ;
- ABS a pour activité la centrale d'achat, logistique, distribution, répartition, transports

pour articles chaussants

AB RETAILING (ABR) :

- ABR a été immatriculée au RCS de Paris en date du 13 décembre 2016 ;
- ABR a un capital de 5.000 euros, divisé en 500 actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, lesquelles correspondent aux Actions Apportées de ABR ;
- la totalité desdites Actions Apportées de ABR est détenue par l'Apporteur ;
- ABR a pour activité l'exploitation en location gérance de tout fonds de commerce de vente au détail de produits pour la personne, formation et gestion de personnel

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport : date d'effet (rétroactif, immédiat ou différé), comptes servant de base à l'opération, régimes juridique et fiscal adoptés

Les apports seront réalisés avec effet à la date de l'augmentation de capital de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS.

L'augmentation de capital afférente à la réalisation des apports fera l'objet d'un enregistrement auprès du service des impôts compétent dans un délai de 30 jours à compter de la Date de Réalisation et à ce titre, il devra être réglé un droit fixe de 500 euros conformément aux dispositions de l'article 810 I du Code général des impôts.

Par ailleurs, chacune des Parties déclare faire son affaire personnelle, chacune pour ce qui la concerne du régime fiscal qui s'applique à chacune d'elles et prendra conseil auprès d'un conseil fiscal pour ce faire, de toutes déclarations, options et/ou autres formalités afférentes à la réalisation des apports ainsi que des conséquences concernant les durées de détention des Actions Apportées et des actions du Bénéficiaire reçues en rémunération des apports.

1.3.2 Rémunération de l'apport

En rémunération des apports, il sera attribué :

1/ Concernant l'Apport ABT : 46.069,42 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 1 Action Apportée de ABT, soit 16.999.615 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 369 Actions Apportées de ABT (la "Rémunération d'Apport ABT") ; l'écart entre le montant de l'apport et la valeur nominale des actions nouvelles attribuées à l'Apporteur, soit 0,98 euro sera porté en prime d'apport.

2/ Concernant l'Apport ABBD : 11.437,50 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 1 Action Apportée de ABBD, soit 5.718.749 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 500 Actions Apportées de ABBD (la "Rémunération d'Apport ABBD") ;

3/ Concernant ABS : 756,89 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 1 Action Apportée de ABS, soit 378.446 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 500 Actions Apportées de ABS (la "Rémunération d'Apport ABS") ; et,

4/ Concernant ABR : 13.734,19 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 1 Action Apportée de ABR, soit 6.867.095 actions ordinaires du Bénéficiaire pour 500 Actions Apportées de ABR (la "Rémunération d'Apport ABR") ;

1.3.3 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'apport implique des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement CRC n° 2044-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. En effet, le Bénéficiaire ainsi que les sociétés ABT, ABBD, ABS et ABR sont sous contrôle commun de l'Apporteur. Les Apports constituent, en conséquence, une opération de restructuration interne n'affectant pas les valeurs des Actions Apportées.

Il est également rappelé que les apports de titres de participations représentant le contrôle sont soumises aux règles comptables du règlement CRC n°2004-1 du 4 mai 2004 figurant en annexe 1 du Plan Comptable Général (PCG), tel que complété par le règlement CRC n°2005-9 du 3 novembre 2005.

Selon ces règles comptables, les Apports doivent, en principe, être enregistrés dans les comptes du Bénéficiaire à leur valeur nette comptable (VNC), soit :

1/ concernant ABT, la valeur de son actif net apporté en VNC, à savoir, un montant de 2.000.000 euros (la "Valeur d'Apport ABT") ;

2/ concernant ABBD, la valeur de son actif net apporté en VNC, à savoir, un montant de 5.000 euros (la "Valeur d'Apport ABBD") ;

3/ concernant ABS, la valeur de son actif net apporté en VNC, à savoir, d'un montant de 25.000 euros (la "Valeur d'Apport ABS") ;

4/ concernant ABR, la valeur de son actif net apporté en VNC, à savoir, d'un montant de 5.000 euros (la "Valeur d'Apport ABR").

La Valeur d'Apport ABT, la Valeur d'Apport d'ABBD, la Valeur d'Apport d'ABS et la Valeur d'Apport d'ABR sont ci-après indifféremment désignées ensemble les "Valeurs d'Apport" et séparément la "Valeur d'Apport".

Les Valeurs d'Apport ont été déterminées sur la base des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de chacune des sociétés ABT, ABBD et ABS.

1.4.2 Description de l'apport

Les titres des différentes sociétés, dont les apports sont envisagés à titre d'augmentation de capital de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS, ont été évalués comme suit :

1/ concernant AB TRADING : 23.034.710,98 euros pour 100% de son capital social et ainsi de 16.999.615,98 euros pour 73,80% de son capital social correspondant aux 369 Actions Apportées de ABT, soit une valeur réelle par action d'environ 46.069,42 euros (la "VR ABT") ;

2/ Concernant AB BRANDING DEVELOPMENT : 5.718.749 euros pour 100% de son capital social correspondant aux 500 Actions Apportées de ABBD, soit une valeur réelle par action d'environ 11.437,50 euros (la "VR ABBD") ;

3/ Concernant AB SOURCING : 378.446 euros pour 100% de son capital social correspondant aux 500 Actions Apportées de ABS, soit une valeur réelle par action d'environ 756,89 euros (la "VR ABS") ;

4/ Concernant AB RETAILING : 6.867.095 euros pour 100% de son capital social

correspondant aux 500 Actions Apportées de ABR, soit une valeur réelle par action de 13.734,19 euros (la "VR ABR").

2. Diligences et appréciation de la valeur de l'apport

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer l'associé de la société AB HOLDING COMPAGNY SAS sur la valeur des apports devant être effectués par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT.

J'ai notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, de modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- vérifié que les états financiers des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, ont été certifiés sans réserve au 31/12/2015, date de clôture du dernier exercice social audité, ceux de 2016 étant en cours d'audit ;
- pris connaissance de l'activité des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, au regard des états financiers au 31/12/2016 ;
- obtenu et revu la cohérence des données prévisionnelles sur cinq ans à horizon au 31/12/2021 des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING avec les responsables de ces sociétés ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres en date du 31/12/2016 ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions à horizon 31/12/2021 qui m'ont été communiquées.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport de titres envisagé est effectué par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT.

Aux termes du projet de traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle

estimée des actions des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2004-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par la société FINANCIERE AB MANAGEMENT des actions des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING, objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des actions représentant :

- 73,80% du capital social de la société AB TRADING correspondant à 369 actions ;
- 100% du capital social de la société AB BRANDING DEVELOPMENT correspondant à 500 actions ;
- 100% du capital social de la société AB SOURCING correspondant à 500 actions ;
- 100% du capital social de la société AB RETAILING correspondant à 500 actions.

2.4.2 Détermination de la valeur de l'apport par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation fondées sur un multiple de l'EBITDA 2016, diminuée des dettes nettes au 31/12/2016.

Le multiple d'EBITDA retenu par les parties est de 9; ce qui le situe dans la fourchette des méthodes d'évaluation couramment pratiquées.

Par ailleurs, des retraitements ont été opérées, principalement, sur le montant de l'EBITDA des sociétés AB BRANDING DEVELOPMENT et AB SOURCING.

Nous avons vérifié la cohérence desdits, retraitements qui s'élèvent à +164 979€ pour l'EBITDA de AB BRANDING DEVELOPMENT et à 150 191€ pour celui d'AB SOURCING.

Enfin, une partie de l'activité de la société AB TRADING va être assurée par la société AB RETAILING, société créée le 13/12/2016, et ce à compter de 2017.

Aussi, la valorisation calculée de la société AB TRADING a été diminuée de la valeur estimée de l'activité transférée à la société nouvelle AB RETAILING, de sorte que le total de la valorisation des deux sociétés correspond à la valorisation totale de AB TRADING 2016.

Cette méthode fait ressortir une valorisation de :

- 23 034 710,98€ pour 100% des titres de AB TRADING, correspondant à l'activité 2017, déduction faite de la valorisation transférée à AB RETAILING.
- 6 867 095€ pour 100% des titres de AB RETAILING, correspondant à la valorisation de l'activité 2017 transférée par AB TRADING.
- 5 718 749€ pour 100% des titres de AB BRANDING DEVELOPMENT.
- 378 446€ pour 100% des titres de AB SOURCING.

Il convient donc de noter que la valorisation de la société AB TRADING au 31/12/2016, comprenant donc l'activité transférée en 2017 à AB RETAILING, a été évaluée à 29 901 805,98€.

2.4.3 Prévisions

Afin de permettre l'analyse de la valeur attribuée aux sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING, la direction m'a remis des prévisions s'appuyant sur le plan d'affaires, qui couvrent la période de 2017 au 31/12/2022.

Ce plan prévoit un développement significatif des activités des sociétés AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING notamment au travers du projet d'ouverture de points de vente, en propres et en franchisés, en France et à l'étranger.

2.4.4 Valorisation des sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING

Pour apprécier la valeur de l'apport, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.4.1 Méthodes d'évaluation écartées

Actif net réévalué

Les sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING, ne sont détentrices, en dehors de leurs fonds commercial, d'aucun actif susceptible d'être réévalué. Dès lors, la méthode d'évaluation fondée sur l'approche de l'actif net réévalué, ou plus généralement sur l'approche patrimoniale, ne peut trouver à s'appliquer de façon pertinente.

Evaluation par comparaison avec des transactions comparables

Je n'ai pas relevé de transaction portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables aux sociétés AB TRADING, AB BRANDING DEVELOPMENT, AB SOURCING, AB RETAILING.

2.4.4.2 Méthodes d'évaluation retenues

Valeur de rentabilité

La valeur de rentabilité d'un exercice est égale à Résultat de l'exercice/taux de rendement.

Le taux de rendement apparait comme le résultat du taux de placement sans risque augmenté d'une prime de risque.

La prime de risque peut être choisie selon les critères suivants :

25 à 75% en période de bonnes perspectives économiques et de pérennité de l'entreprise.

100 à 150% en périodes d'incertitudes économiques et d'absence de visibilité au sein de l'entreprise.

La valeur de la rentabilité retenue est une moyenne pondérée des valeurs de rentabilité de tous les exercices.

La valeur de rentabilité d'un exercice est calculée selon la formule suivante :

Résultat de l'exercice / [(taux de placement) * (1 + Prime de risque en %)]

Le taux de placement du dossier est de 3,5% et la prime de risque de 90,00%.

1/ Pour AB TRADING

Le détail du calcul des valeurs des exercices est donc le suivant :

Pour 2016, VR = 1 891 541 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 28 444 226 euros.

Pour 2015, VR = 2 084 098 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 31 339 820 euros.

La valeur retenue est la moyenne pondérée des exercices, soit 29 892 023 euros.

2/ Pour AB BRANDING DEVELOPMENT

Le détail du calcul des valeurs des exercices est donc le suivant :

Pour 2016, VR = 335 055 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 5 038 421 euros.

Pour 2015, VR = 400 089 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 6 016 376 euros.

La valeur retenue est la moyenne pondérée des exercices, soit 5 527 399 euros.

3/ Pour AB SOURCING

Le détail du calcul des valeurs des exercices est donc le suivant :

Pour 2016, VR = 51 541 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 775 053 euros.

Pour 2015, VR = 58 225 * 1,0000 / [(3,50%) * (1+90,00%)], soit 875 564 euros.

La valeur retenue est la moyenne pondérée des exercices, soit 775 053 euros.

Méthode basée sur l'EBE

La valeur retenue, selon la méthode basée sur l'EBE consiste à retenir l'EBE moyen rectifié de l'inflation auquel est retiré l'endettement à long terme du dernier exercice.

1/ Pour AB TRADING

Le coefficient multiplicateur du dossier retenu est de 8,00.

L'endettement à long terme du dernier exercice saisi est de 598 519 euros.

La valeur selon la méthode est donc de $(3\,627\,321 * 8,00) - 598\,519$, soit 28 420 049 euros.

Le détail de l'EBE avant et après inflation est décrit ci-dessous :

Désignation	2015	2016
Excédent brut d'exploitation	3 702 653	3 551 888
Coefficient d'inflation	1,0000	1,0000
EBE rectifié de l'inflation	3 702 653	3 551 888

2/ Pour AB BRANDING DEVELOPMENT

Le coefficient multiplicateur du dossier retenu est de 8,00.

L'endettement à long terme du dernier exercice saisi est de 463 085 euros.

La valeur selon la méthode est donc de $(637\,842 * 8,00) - 463\,085$, soit 4 639 651 euros.

Le détail de l'EBE avant et après inflation est décrit ci-dessous :

Désignation	2015	2016
Excédent brut d'exploitation	599 698	675 988
Coefficient d'inflation	1,0000	1,0000
EBE rectifié de l'inflation	599 698	675 988

3/ Pour AB SOURCING

Le coefficient multiplicateur du dossier retenu est de 8,00.

L'endettement à long terme du dernier exercice saisi est de -214 863 euros.

La valeur selon la méthode est donc de $(24\,278 * 8,00) - -214\,863$, soit 409 087 euros.

Le détail de l'EBE avant et après inflation est décrit ci-dessous :

Désignation	2015	2016
Excédent brut d'exploitation	-4 120	52 875
Coefficient d'inflation	1,0000	1,0000
EBE rectifié de l'inflation	-4 120	52 875

Méthode des capitaux risqueurs

La méthode des capitaux risqueurs est définie comme suit :

Valeur de l'entreprise pour un exercice = (EBIT * Coefficient multiplicateur) - dettes bancaires + Cash

EBIT = (Résultat d'exploitation corrigé de l'exercice*coefficient d'inflation) - (Participation des salariés*coefficient d'inflation)

Dettes bancaires = Dettes bancaires à long terme + Effets escomptés non échus

Cash = Disponibilités + Valeurs mobilières de placement

La valeur retenue, selon la méthode des capitaux risqueurs, correspond à la moyenne pondérée de l'EBIT multipliée par un coefficient multiplicateur minorée par les dettes bancaires et financières du dernier exercice et majorée par le cash (trésorerie+placements) du dernier exercice.

Le coefficient multiplicateur de l'EBIT est de 8,00.

Pour l'EBIT, la moyenne pondérée avec coefficient se calcule comme suit :

1/ Pour AB TRADING

Valeur pondérée pour l'exercice N = (2 905 408 * 8,00) * 1,00 soit 23 243 264

Valeur pondérée pour l'exercice N-1 = (3 252 329 * 8,00) * 1,00 soit 26 018 632

Total des valeurs pondérées = 49 261 896

Total des pondérations = 2,00

Le montant de la valeur retenue est égal à (49 261 896 / 2,00) – 5 938 966 + 3 120 655 =
21 812 637 euros

Pour le détail des formules toutes les valeurs reprises sont les valeurs corrigées ou après retraitements et après inflation.

Le détail des valeurs est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	2015	2016	Valeur retenue
Résultat d'exploitation (1)	3 252 329	2 905 408	
- Participation (1)			
EBIT	3 252 329	2 905 408	
Coefficient multiplicateur sur EBIT (Critère) (hors calcul de la moyenne pondérée de l'EBIT)	8,00	8,00	8,00
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit (1)	5 044 433	3 739 292	3 739 292
Emprunts et dettes financières diverses (1)	713 392	2 199 674	2 199 674
Effets escomptés non échus (1)			
-Dettes bancaires	5 757 825	5 938 968	5 938 968
Disponibilités (1)	3 131 306	2 357 185	2 357 185
Valeurs mobilières de placement (1)	503 999	783 470	783 470
+Cash	3 635 305	3 120 655	3 120 655
Méthode des capitaux risqueurs (Valeurs par exercice et valeur retenue)	23 896 112	20 424 953	21 812 837
(1) : après application du coeff. Inflation			

2/ Pour AB BRANDING DEVELOPMENT

Valeur pondérée pour l'exercice N = $(873\,233 * 8,00) * 1,00$ soit 6 985 864

Valeur pondérée pour l'exercice N-1 = $(942\,895 * 8,00) * 1,00$ soit 7 543 160

Total des valeurs pondérées = 14 529 024

Total des pondérations = 2,00

Le montant de la valeur retenue est égal à $(14\,529\,024 / 2,00) - 712\,916 + 245\,104 = 6\,796\,700$ euros

Pour le détail des formules toutes les valeurs reprises sont les valeurs corrigées ou après retraitements et après inflation.

Le détail des valeurs est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	2015	2016	Valeur retenue
Résultat d'exploitation (1)	942 895	873 233	
- Participation (1)			
EBIT	942 895	873 233	
Coefficient multiplicateur sur EBIT (Critère) (hors calcul de la moyenne pondérée de l'EBIT)	8,00	8,00	8,00
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit (1)	348		
Emprunts et dettes financières diverses (1)	408 490	712 916	712 916
Effets escomptés non échus (1)			
-Dettes bancaires	406 838	712 916	712 916
Disponibilités (1)	308 896	245 104	245 104
Valeurs mobilières de placement (1)			
+Cash	308 896	245 104	245 104
Méthode des capitaux risqueurs (Valeurs par exercice et valeur retenue)	7 445 216	8 818 052	8 796 700
(1) : après application du coeff. Inflation			

3/ Pour AB SOURCING

Valeur pondérée pour l'exercice N = $(52\,679 * 8,00) * 1,00$ soit 421 432

Valeur pondérée pour l'exercice N-1 = $(-4\,106 * 8,00) * 0,00$ soit 0

Total des valeurs pondérées = 421 432

Total des pondérations = 1,00

Le montant de la valeur retenue est égal à $(421\,432 / 1,00) - 0 + 214\,863 = 636\,295$ euros

Pour le détail des formules toutes les valeurs reprises sont les valeurs corrigées ou après retraitements et après inflation.

Le détail des valeurs est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Désignation	2015	2016	Valeur retenue
Résultat d'exploitation (1)	-4 106	52 679	
- Participation (1)			
EBIT	-4 106	52 679	
Coefficient multiplicateur sur EBIT (Critère) (hors calcul de la moyenne pondérée de l'EBIT)	8,00	8,00	8,00
Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit (1)			
Emprunts et dettes financières diverses (1)			
Effets escomptés non échus (1)			
-Dettes bancaires			
Disponibilités (1)	89 552	214 863	214 863
Valeurs mobilières de placement (1)			
+Cash	89 552	214 863	214 863
Méthode des capitaux risqueurs (Valeurs par exercice et valeur retenue)	56 704	636 295	636 295
(1) : après application du coeff inflation			

2.4.4.3 Synthèse des valorisations

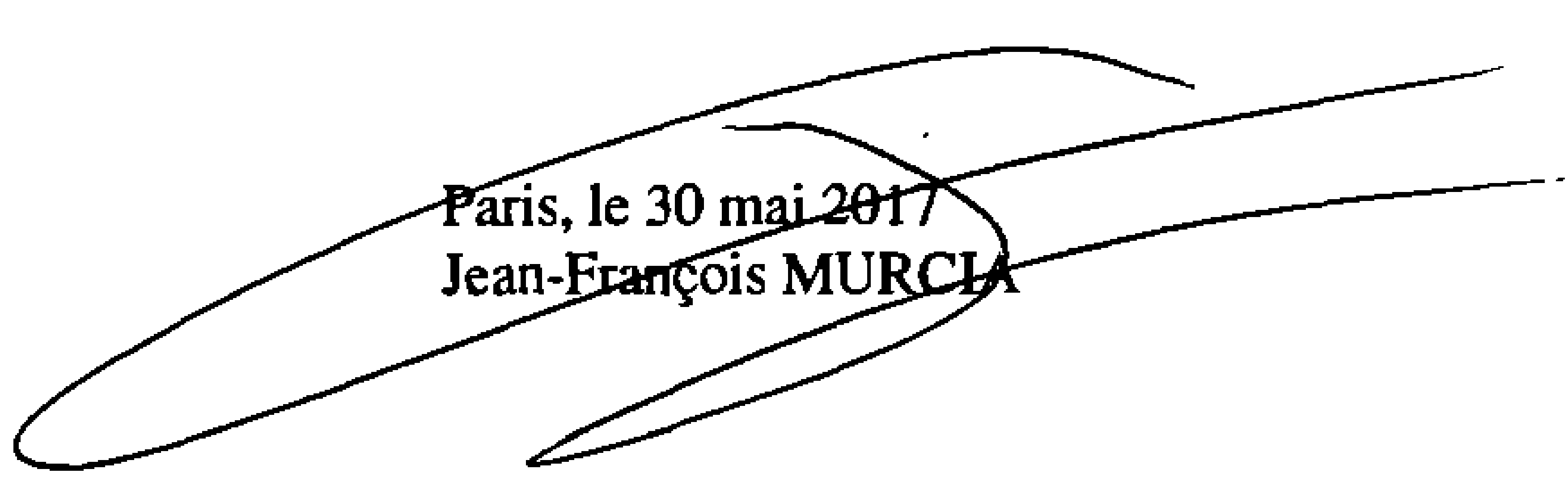
Les valorisations ressortant des approches intrinsèques démontrent que les valeurs des apports retenues se situent dans la fourchette des évaluations ci-dessus développées, pour autant que le niveau actuel et les prévisions de l'activité des différentes sociétés se maintiennent sur les prochaines années.

3. Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à :

- 16 994 615,98€ pour 369 actions de la société AB TRADING (soit 73,80% de son capital)
- 5 718 749€ pour 500 actions de la société AB BRANDING DEVELOPMENT (soit 100% de son capital)
- 378 446€ pour 500 actions de la société AB SOURCING (soit 100% de son capital)
- 6 867 095€ pour 500 actions de la société AB RETAILING (soit 100% de son capital)

n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.



Paris, le 30 mai 2017
Jean-François MURCIA